



Bercy au bout du fil

Le ministère de l'Économie vient de lancer un numéro vert.

PAR VIRGINIE DE KERAUTEM

LES NUMÉROS ou adresses utiles aux chefs d'entreprise se multiplient. Le ministère de l'Économie, des finances et du plan de relance propose depuis une semaine un nouveau numéro spécial d'information sur les mesures d'urgence pour les entreprises en difficulté. Le 0.806.000.245 (appel non surtaxé, prix d'un appel local) est accessible du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures puis de 13 heures à 16 heures. Ce numéro est conçu pour renseigner et orienter les professionnels vers les aides d'urgences (report de charges ou d'impôts, PGE, fonds de solidarité, activité partielle...)

Le service, assuré conjointement par la Direction générale des finances publiques et l'Urssaf, s'inscrit en complément de la plate-forme Internet déjà existante : www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises. Pour rester informé des mesures de soutien en temps et en heure, il est aussi possible de s'abonner à la newsletter proposée par Bercy Infos Entreprises à l'adresse www.economie.gouv.fr/abonnement.

Les experts-comptables réactivent quant à eux leur dispositif SOS entreprises pour déployer les nouvelles mesures gouvernementales dans les TPE-PME. Il est ac-

cessible sur le site privé de l'Ordre (www.experts-comptables.fr). Son objectif est d'informer en temps réel les cabinets sur les modalités concrètes de déploiement des nouvelles aides, leur permettant ainsi de proposer à leur clientèle des solutions rapides. Les contenus seront complétés, dès que l'actualité le nécessitera, par des lettres d'information spécial « Covid-19 Mesures d'urgence », des webinaires et vidéos thématiques.

Soutien psychologique

Face à la détresse de certains chefs d'entreprise qui peinent à garder la tête hors de l'eau, le ministère a par ailleurs maintenu son numéro vert (0.805.655.050) grâce à l'appui de l'association APESA (Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë) et avec le soutien des partenaires Harmonie Mutuelle, CCI France et CMA France. Une première écoute et un soutien psychologique est proposé 7 jours sur 7, de 8 heures à 20 heures. À l'issue de l'appel, pour les cas les plus préoccupants, le chef d'entreprise se verra proposer, s'il le souhaite et dans la plus stricte confidentialité, de bénéficier d'une prise en charge rapide et gratuite par un psychologue spécialement formé. Pour les autres cas,

une réorientation sera proposée vers des structures publiques ou privées spécialisées dans ce type d'accompagnement spécifique. ■